Santé publique : lutte contre la résistance antimicrobienne

2001/2164(COS) - 09/10/2001

La commission a adopté le rapport de Didier ROD (Verts/ALE, F) sur la proposition de recommandation du Conseil relative à l'utilisation prudente d'agents antimicrobiens en médecine humaine. La commission estime que le projet de recommandation est sur la bonne voie mais qu'il ne va pas assez loin et qu'il convient de promouvoir une stratégie globale couvrant non seulement la santé publique mais aussi des domaines tels que la médecine vétérinaire et le secteur phytosanitaire. Elle demande un cadre législatif communautaire global pour la lutte contre la résistance antimicrobienne, visant à limiter, voire à interdire, l'utilisation des agents antimicrobiens et des gènes de résistance dans la filière vétérinaire et agroalimentaire. Elle se déclare préoccupée par la mise en vente libre, sans ordonnance, des antibiotiques à usages locaux et souhaite donc que des règles soient définies concernant l'utilisation de ces médicaments. La commission présente plusieurs autres recommandations: - l'efficacité des agents antimicrobiens utilisés en prévention devrait faire l'objet d'une évaluation comparative et critique; - l'efficacité de certains vaccins et programmes d'immunisation devrait faire l'objet d'une réévaluation; - il faut essayer de limiter l'influence de l'industrie pharmaceutique sur les professionnels de la santé; - il faudrait interdire toute publicité auprès du grand public faisant la promotion des antibiotiques; - il faudrait encourager le traitement à domicile lorsque c'est réalisable ainsi que les pratiques qui réduisent la durée de l'hospitalisation sans que le résultat thérapeutique soit négligé. Enfin, le rapport souligne la nécessité de renforcer la collaboration internationale dans le but de faire face à la propagation des maladies et de la résistance antimicrobienne résultant de l'accroissement du commerce mondial et des voyages.